

**Extrait du procès-verbal
 des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 7 février 2011.

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents

10

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

Conseillers présents : FOURNIER C. / DOSSMANN M. /
 HINDENNACH G. / RIFF D. / KREMMEL M.L SCHARSCH J. /
 HEIM C. / KEITH H. / WOLFF B.

Conseiller absent: / FALK E. (excusé)

Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2010 :

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2010.

Travaux de centralité – approbation du marché suite à l'appel d'offre:

En l'absence des nouvelles offres, suite à la consultation des entreprises ayant soumissionné, pour négociation, ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

Compte administratif 2010 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme FOURNIER Christiane, décide d'approuver, par 9 voix pour, 1 abstention, le compte administratif de l'exercice 2010, présenté par le Maire et qui se récapitule comme suit :

Section de fonctionnement :

| Dépenses | Recettes | Excédent |
|------------|------------|------------|
| 235 197,40 | 530 930,67 | 295 733,27 |

Section d'investissement:

| Dépenses | Recettes | Déficit |
|-----------|------------|---------|
| 266192.80 | 264 853,55 | 1339,25 |

Excédent global de clôture: 294 394,02 €

Avenant n° 2 pour la maîtrise de la salle polyvalente :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les modifications suivantes apportées à l'acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente, avec M. TRUMPF Etienne architecte :

Association à M. TRUMPF de deux cotraitants, à savoir SIB ETUDES SARL et BRUREAU D'ETUDES RUBLE, NICLI et ASSOCIES, qui se répartissent les tâches et honoraires comme suit :

- TRUMPF : 79,75 %
- SIB : 5,00 %
- RUBBLE : 15,25 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cet avenant n° 2 à l'acte d'engagement avec le maître d'œuvre et autorise le Maire à le signer.

Travaux à la salle polyvalente :

M. DOSSMANN Michel fait le point sur l'avancement des travaux à la salle polyvalente. En raison des intempéries, le chantier a pris 6 semaines de retard, et de ce fait nécessite un suivi de tous les instants, afin d'atteindre une parfaite optimisation de la coordination des travaux. Il rappelle qu'une réunion de chantier a lieu tous les mercredis matins et invite les conseillers, dans la mesure du possible à y assister, car, en vue d'atteindre la meilleure fonctionnalité, plusieurs avis méritent d'être confrontés dans les modifications à apporter. Il indique sur le plan les modifications projetées à l'intérieur du clubhouse. Les conseillers font part de leurs remarques et les solutions qui recueillent les avis de la majorité sont retenues.

Equipement de la cuisine du club house :

Mme FOURNIER C. présente les offres de 3 fournisseurs pour l'acquisition et la pose d'éléments, de matériel électroménager et de matériel sanitaire destinés à équiper la cuisine du club house.

- BECKERMANN : 4 870,85 € TTC
- CUISINE SCHMIDT : 5 150,00 € TTC
- CUISINELLA : 4 387,98 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de CUISINELLA, autorise le Maire à signer le bon de commande.

Acquisition d'un meuble de bar pour le club house :

Mme FOURNIER présente l'offre promotionnelle des établissements TRUMPF pour la fourniture d'un meuble de bar réfrigérant d'occasion valant 2 375 € HT neuf et proposé à 1 100 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir ce meuble de bar au prix maximum de 1 000 € HT.

Jeux intervillages :

Mme FOURNIER C informe le Conseil Municipal que les prochains jeux inter villages se dérouleront à Saverne et que le thème retenu est « au temps de châteaux ». 11 communes participantes sont inscrites à ce jour et la recherche de candidats se fait également dans les villages. Le droit d'inscription étant de 10 € par candidat, elle propose que la commune prenne à nouveau en compte 5 € par candidat.

Le Conseil Municipal, décide de prendre en charge 5 € d'inscription pour chaque candidat du village.

Elaboration d'un plan de sauvegarde :

Mme FOURNIER informe le Conseil Municipal qu'elle a pris contact avec le Cabinet SCHELL de Brumath pour l'élaboration d'un plan de sauvegarde et d'un document d'information communale sur les risques majeurs. Ce cabinet demande des honoraires de 1 092 €, mais précise que l'élaboration de ce plan nécessitera la participation de nombreuses personnes ressources.

Vu la forte mobilisation que requièrent les chantiers en cours, le Conseil Municipal décide de repousser à une date ultérieure l'élaboration de ce plan et demande que d'autres bureaux d'études soient consultés.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 10 février 2011.

Le Maire